

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aizen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

19 – 11 avril 2019

***19. Extension et amélioration de l'accessibilité de l'école
Montebello – demande de subvention***

Rapporteur : Madame GARRIGUES

Considérant la nécessité de la Ville de Moissac d'agrandir l'école Montebello pour satisfaire l'obligation de dédoublement des classes de CP et de CE1,

Considérant le projet présenté d'extension de l'école Montebello estimée à 195 850 € HT (soit 235 020 € TTC),

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Etat et par Conseil Départemental,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

- Montant Prévisionnel de l'opération :

Dépenses	€ HT	€ TTC
Travaux	180 000	216 000
Honoraires d'études et de maîtrise d'œuvre	15 850	19 020
Total	195 850	235 020

- Plan de financement de l'opération :

Agrandissement de l'école Montebello	pourcentage	Montant en €HT
État	50.00 %	97 925
Département de Tarn et Garonne	9.80 %	19 200
Commune	40.20 %	78 725
Total HT =		195 850

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE :**

D'APPROUVER le projet d'agrandissement de l'école Montebello,

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence, les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour copie conforme
Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :